

# VILLE DE SAINT-MICHEL-SUR-ORGE

91240 ESSONNE

CANTON DE BRETAGNE-SUR-ORGE

① 01.69.80.29.29

## DIRECTION DES RESSOURCES HUMAINES

DÉCISION N° 2023 - 152

**Objet : Convention de formation avec l'organisme Accès Signes LSF, organisée entre le 18 septembre et le 11 décembre 2023**

Le Maire de Saint-Michel-sur-Orge,

**VU** la délibération du Conseil municipal n° 2020-085 en date du 23 mai 2020 relative à la délégation d'attributions au Maire en application des articles L.2122-22 et L.2122-23 du Code Général des Collectivités Territoriales,

**CONSIDERANT** l'intérêt de proposer 8 séances de formation pour 12 agents recrutés dans le cadre de la formation continue,

**CONSIDERANT** que la nature du thème retenu est « accueillir un public malentendant/sourd en langue des signes française »,

**DÉCIDE** de signer un contrat avec l'organisme Accès Signes LSF pour la formation portant sur l'accueil d'un public malentendant/sourd, organisée entre le 18 septembre et le 11 décembre 2023, pour un montant de 4 330 euros TTC (quatre mille trois cent trente euros TTC).

**DIT** que cette dépense est prévue au budget communal.

Fait à Saint-Michel-sur-Orge, le

**02 JUIN 2023**

Pour le Maire,  
Par délégation,



Fabrice LEBEAULT,  
Directeur général des services

Publication en ligne le :

**09 JUIN 2023**